

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

**

RG FFF
Article 160

**

Planning des formations +
Détections & sélections

Procès-verbaux

Commission
Statuts &
Règlements

**

Commission
Football à Effectif
Réduit

**

Commission
Organisation des
Championnats &
Coupes

**

Commission
Futsal

**

Commission Statut
de l'Éducateur

**

Commission des
Calendriers

Annexes

Amendes



Egalement
Consultable sur
notre site
internet

[http://
districtvaldemarne.fff
.fr/documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)



U16

FRANCE FFF

**TOURNOI
DU VAL DE MARNE**

23^e TOURNOI INTERNATIONAL U16

BELGIQUE FRANCE ITALIE SUISSE

DU 01 AU 05 NOVEMBRE 2022

MAR. 01/11 ITALIE BELGIQUE 14H00 - STADE DIDIER PIRONI LIMEIL BRÉVANNES	JEU. 03/11 SUISSE ITALIE 14H00 - COMPLEXE SPORTIF DES MAISONS ROUGES BRY SUR MARNE	SAM. 05/11 BELGIQUE SUISSE 14H00 - COMPLEXE SPORTIF "LÉO LAGRANGE" BONNEUIL SUR MARNE
FRANCE SUISSE 16H00 - STADE D. DUVAUCHELLE - CRETEIL	FRANCE BELGIQUE 16H00 - COMPLEXE SPORTIF PHILIPPE DIEULEVEULT LE PLESSIS TRÉVISE	FRANCE ITALIE 16H00 - COMPLEXE SPORTIF "LÉO LAGRANGE" BONNEUIL SUR MARNE

ENTRÉE GRATUITE
<http://districtvaldemarne.fff.fr>

Logos: CA, EDF, Nike, Volkswagen, District Val-de-Marne FFF, Grand Paris sudest, VAL de MARNE

- RESULTATS -

MARDI 1er NOVEMBRE 2022

A Limeil Brévannes = Italie / Belgique (2/1)
A Créteil = France / Suisse (5/1)

VENEZ NOMBREUX !!

Edition N° 602 du Jeudi 3 Novembre 2022

COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

***Documents & * Procès-Verbaux**

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

TOUS EN BLEU

Dans le cadre de la campagne « Tous en Bleu » du club de football US Créteil-Lusitanos, nous vous invitons à voir l'ensemble des matchs de l'USCL, qui évolue dans le championnat National 2 cette saison.

Aussi, nous souhaitons vous inviter à participer éventuellement à un « challenge » lors de la mi-temps du match ! Ce challenge sera, pour le gagnant final, qualificatif pour une participation à la mi-temps au Parc des Princes, lors d'un match du Paris Saint-Germain.

En effet, nous invitons tous les clubs de l'Île de France afin qu'ils puissent profiter d'un match de football de qualité et de son ambiance conviviale.

A cela, nous ajoutons une expérience pour une de vos équipes de jeunes à participer à un « challenge » lors de la mi-temps du match.

C'est donc avec grand plaisir que nous vous accueillerons à voir tous les matchs de l'USCL ! Cette invitation est bien sûr gratuite, et valable tout au long de la saison.

RAPPEL IMPORTANT AUX CLUBS ET AUX ARBITRES SAISON 2022 & 2023

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison Il est applicable dès la **1^{ère} journée de Championnat**.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

Seniors D1, D2, D3

U16 D1, D2,

FUTSAL D1 et D2

Féminins D1

U14 D1

U18 D1, D2,

CDM D1

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et le Club recevant.

Chaque partie conserve un exemplaire comme justificatif

CLUBS :

Le 1^{er} prélèvement (*) aux alentours du 20 Septembre 2022, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai (soit au total 9 prélèvements), **le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».**

Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres

ARBITRES :

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue **aux alentours du 25** de chaque *mois (1^{er} virement qui sera fait : Octobre 2022).*

Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

Attention !!!

Ce dispositif n'intègre pas les rencontres : COUPES et DEMANDES CLUBS

Pour ces matchs, les CLUBS doivent régler DIRECTEMENT le jour de la rencontre par chèque le ou les Arbitre(s).

ARTICLE 11 - LES OBLIGATIONS

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES

* dont 2 parmi (U14, U16, U18) **ou bien une équipe U20 ou une équipe féminine U15F ou U18F à 11 qui peut remplacer la troisième la 3^{ème} équipe de jeunes.**

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

11.2 - L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition **ou est déclassée pour fraude**, l'équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la

rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassement pour fraude).

Les clubs n'ayant plus le nombre d'équipes de jeunes obligatoires sont tenus d'en informer le District.

INFOS CLUBS

La Commission Football Loisir de la L.P.I.F.F envisage de créer à l'automne 2022 un **Challenge de Football à 7**.

Ce Challenge serait ouvert à tous joueurs licenciés Loisir, Entreprise ou Libre des Districts de Paris, Hauts de Seine & du Val de Marne. Il se déroulerait **le lundi soir** sur les installations de la Ville de Paris et des départements limitrophes.

Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser à G. MATHIEU : g.mathieu@orange.fr

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2022/2023

OCTOBRE	6	13	20	27	
NOVEMBRE	3	10	17	24	
DECEMBRE	1	8	15	22	29
JANVIER	5	12	19	26	
FEVRIER	2	9	16	23	
MARS	2	9	16	23	30
AVRIL	6	13	20	27	
MAI	4	11	18	25	
JUIN	1	8	15	22	29
JUILLET	6	20			

TOURNOIS PROVINCE

ACS Morières

Organise son 35^{ème} Tournoi Souvenir ROY TYLER les 27,28, 29 Mai 2023

Catégories U6 à U17

Contact : 06.7051.19.44 ou 06.25.27.37.20



PLANNING DES FORMATIONS 2022-2023

CFF1

U9 - Module 7-8 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
13/10/2022	14/10/2022	CHARENTON
17/11/2022	18/11/2022	THIAIS
02/02/2023	03/02/2023	DISTRICT
13/04/2023	14/04/2023	CLUB
15/05/2023	16/05/2023	DISTRICT
U9 - Module 7-8 ans - (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
23/02/2023	24/02/2023	CLUB
U9 - Module 7-8 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
20/02/2023	21/02/2023	CLUB

U11 - Module 9-10 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
24/11/2022	25/11/2022	DISTRICT
12/01/2023	13/01/2023	DISTRICT
09/02/2023	10/02/2023	DISTRICT
16/03/2023	17/03/2023	CLUB
01/06/2023	02/06/2023	DISTRICT
U11 - Module 9-10 ans (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
04/05/2023	05/05/2023	CLUB
U11 - Module 9-10 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
27/04/2023	28/04/2023	CLUB

CFF2

U13 - Module 11-12 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
20/10/2022	21/10/2022	DISTRICT
01/12/2022	02/12/2022	DISTRICT
19/01/2023	20/01/2023	DISTRICT
16/02/2023	17/02/2023	DISTRICT
23/03/2023	24/03/2023	DISTRICT

U15 - Module 13-14 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
28/11/2022	29/11/2022	CLUB
26/01/2023	27/01/2023	CLUB
09/03/2023	10/03/2023	CLUB
08/06/2023	09/06/2023	CLUB

CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
03/10/2022	04/10/2022	RUNGIS
05/01/2023	06/01/2023	CLUB
27/03/2023	28/03/2023	CLUB

SEN - Module Seniors		
Date Début	Date Fin	Localité
17/11/2022	18/11/2022	MAROLLES
06/02/2023	07/02/2023	CLUB
03/04/2023	04/04/2023	CLUB

MODULES COMPLÉMENTAIRES

Futsal Base -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
27/10/2022	28/10/2022	CHAMPIGNY
16/02/2023	17/02/2023	CLUB
27/04/2023	28/04/2023	CLUB
Module U6-U7 - Module 5-6 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
09/12/2022	09/12/2022	DISTRICT

Gardien de But -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
à définir		DISTRICT
à définir		DISTRICT
Animatrice Fédérale de Football		
Date Début	Date Fin	Localité
25/05/2023	25/05/2023	DISTRICT

CERTIFICATIONS

CFF 1-2-3 (Septembre à Décembre)		
Date Début	Date Fin	Localité
03/12/2022	03/12/2022	PARC DU TREMBLAY

CFF 1-2-3 (Janvier à Juin)		
Date Début	Date Fin	Localité
11/02/2023	11/02/2023	PARC DU TREMBLAY
18/03/2023	18/03/2023	PARC DU TREMBLAY
17/06/2023	17/06/2023	PARC DU TREMBLAY

PROCESSUS DE DETECTIONS ET DE SELECTIONS
Calendrier prévisionnel 2022/2023



De façon complémentaire à nos rassemblements, des observations de matchs auront lieu directement au sein des clubs.

ATTENTION

Ces observations ne remplacent pas les rassemblements. Pour pouvoir être sélectionné(e)s, les joueuses et joueurs devront répondre aux différentes convocations.

U16G

Mercredi 5 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 12 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 19 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 26 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Lundi 31 octobre 2022

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U15G

Mercredi 5 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 12 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 19 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Lundi 31 octobre 2022

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U14G

Mercredi 23 février 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Jeudi 24 février 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Vendredi 25 février 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 23 mars 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 30 mars 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Samedi 9 avril 2022

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U13G

Lundi 24 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 9h30/12h OU 13h45/16h

Mardi 25 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 9h30/12h OU 13h45/16h

Jeudi 27 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 9h30/12h OU 13h45/16h

Vendredi 28 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 9h30/12h OU 13h45/16h

Du 24 octobre au 28 octobre 2022, les joueurs seront convoqués sur un seul et unique créneau

Mercredi 9 novembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h OU 15h30/18h

Mercredi 16 novembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h OU 15h30/18h

Mercredi 23 novembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h OU 15h30/18h

Mercredi 30 novembre 2022

Si besoin - Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

U15F

Mercredi 28 septembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 5 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 12 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – 14h/17h

Mercredi 19 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – 14h/17h

Lundi 31 octobre 2022

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U14F

Mardi 25 janvier 2023

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 1 février 2023

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 8 février 2023

Match Amical – Parc du Tremblay – 14h/17h

Mercredi 15 février 2023

Match Amical – Parc du Tremblay – 14h/17h

Mercredi 1 mars 2023

Centre de perfectionnement – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Vendredi 3 mars 2023

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U13F

Mercredi 30 novembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45 OU 15h30

Mercredi 7 décembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 14 décembre 2022

Si besoin - Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

2 autres dates pourraient être nécessaires

REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

NOMBRE DE JOUEURS MUTES

Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

1. **a)** Dans toutes les compétitions officielles ~~et pour toutes les catégories d'âge~~ **des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

b) ~~Toutefois~~ **Pour** les pratiques à effectif réduit **des catégories U19 et supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match ~~est limité à deux maximum~~ **reste le même.**

[...]

Date d'effet : saison 2022 / 2023

Procès-Verbaux

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion Restreinte du Mardi 25 Octobre 2022

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District du Val de Marne.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Trêve Football 2022/2023

Les mardi 1^{er} novembre et vendredi 11 novembre, ainsi que pendant la trêve de Noël, les terrains du Parc du Tremblay seront fermés.

La Plaine Sud du Parc de Choisy sera indisponible le dimanche 20 novembre (cross national du Val de Marne) – **AVIS AUX CLUBS CONCERNES** -

Compte tenu de la nouvelle organisation du Championnat U14

Les Coupes District U14 & U16 sont suspendues pour la saison 2022/23

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Pour toute demande de report de match pour cas de Covid, vous devez obligatoirement joindre à votre demande au minimum 4 attestations.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassé pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :
Amende 100.00 euros

RAPPEL AUX CLUBS

ARTICLE 11 - LES OBLIGATIONS

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES

* dont 2 parmi (U14, U16, U18) ou bien une équipe U20 ou une équipe féminine U15F ou U18F à 11 qui peut remplacer la troisième la 3^{ème} équipe de jeunes.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

11.2 - L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l'équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassé pour fraude).

Les clubs n'ayant plus le nombre d'équipes de jeunes obligatoires sont tenus d'en informer le District.

MATCH REMIS WEEK-END DES 15 & 16 OCTOBRE 2022 (PENURIE ESSENCE)

Seniors D1 (94)

25041112 - Bonneuil Csm 1/Rungis U.S. 2 **au 18/12/22**

Seniors D2 Poule A

24652898 - Chevilly Larue Elan 2 / Maisons Alfort Fc 2 **au 20/11/22**

24652902 - Gentilly Ac 1 / Fontenay Us 2 **au 20/11/22**

Seniors D2 Poule B

24653035 - Kremlin Bicetre Csa 1 / Nogent Fc 2 **au 20/11/22**

Seniors D4 Poule B

25172195 - Tropical A.C. 1 / Port. Aca Champigny 1 **au 29/01/23**

25172196 - Olymp. Club Ivry 2 / Asomba 2 **au 29/01/23**

25172197 - Choisy Le Roi As 3 / Kingdom Sports 1 **au 29/01/23**

Cdm D1

25149318 - Port Aca Champigny 5 / Maisons Alfort Fc 5 **au 29/01/23**

Anciens D3 Poule B

25042995 - Villeneuve Antill 11/ Port. Aca Champigny 12 **au 20/11/22**

U18 D1

24654851 – Lusitanos US / Rungis US **au 20/11/22**

24654854 – Maisons Alfort FC / Fontenay US **au 20/11/22**

U18 D2 Poule A

24654943 - Vitry 94.2 Ca 2 / Maisons Alfort Fc 2 **au 20/11/22**

U18 D2 Poule B

24655030 - Rungis U.S. 2 / Villiers Es 1 **au 20/11/22**

U16 D2 Poule A

24654355 - Rungis U.S. 1 / Bonneuil Csm 1 **au 20/11/22**

U16 D2 Poule B

24654449 - Orly Avs 1 / Limeil Brevannes Aj 1 **au 20/11/22**

U16 D3 Poule A

24654580 - St Mandé Fc 1 / Arcueil Com 1 **au 20/11/22**

U16 D3 Poule B

24654673 - Valenton Foot Acad. 1 / Fresnes A.A.S. 1 **au 20/11/22**

U16 D4 Poule A

25132931 - Caudacienne Es 1 / F.C. D'Alfortville 1 **au 20/11/22**

25132933 – FC Vitry 94 Académie / St Maur VGA Us **au 20/11/22**

U16 D4 Poule B

25133019 - Villejuif U.S. 3 / F.C. D'Alfortville 2 **au 20/11/22**

25133020 – Sucy FC 3/ Villeneuve Ablon US 2 **au 20/11/22**

U15 Feminines

25309778 – US Ivry / Nogent FC **au 13/11/22**

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

Coupe VDM SENIORS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM SENIORS

Séniors VDM :

2^{ème} Tour

Cadrage

1/8^{ème} Finale

¼ Finale

½ Finale

Finale

Dates des Rencontres

30 Octobre 2022

09 Janvier 2023

19 Février 2023

30 Avril 2023

26 Mai 2023

Dates des tirages

Effectué

6 Décembre 2022

31 Janvier 2023

A définir

A définir

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui aura lieu le 30 OCTOBRE 2022 à 15h sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

EXEMPT : tous les clubs qualifiés au 1^{er} tour de la Coupe VDM Seniors

Coupe VDM Séniors Amitié

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE Séniors Amitié

Séniors Amitié :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
2 ^{ème} Tour	30 Octobre 2022	Effectué
Cadrage	09 Janvier 2023	6 Décembre 2022
1/8 ^{ème} Finale	19 Février 2023	31 Janvier 2023
¼ Finale	30 Avril 2023	A définir
½ Finale	26 Mai 2023	A définir
Finale		

CHAMPIONNAT CDM

Coupe CDM

[Intégration des équipes évoluant en compétition de Ligue](#)

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE CDM

CDM :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
Cadrage	08 Janvier 2023	6 Décembre 2022
1/8 ^{ème} Finale	19 Février 2023	31 Janvier 2023
¼ Finale	30 Avril 2023	21 Mars 2023
½ Finale	21 Mai 2023	02 Mai 2023
Finale		

CHAMPIONNAT ANCIENS

Coupe ANCIENS

25226740 – FC ALFORTVILLE / SAINT MANDE FC Coupe VDM Anciens du 30/10/22

Courriel du club de FC Alfortville du 28/10/22.

La Commission enregistre le forfait avisé du club de FC Alfortville. Le club de Saint Mandé FC qualifié pour la suite de la compétition.

Anciens :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
2 ^{ème} Tour	20 Novembre 2022	Effectué
Cadrage	08 Janvier 2023	6 Décembre 2022
1/8 ^{ème} Finale	5 Mars 2023	31 Janvier 2023
¼ Finale	30 Avril 2023	11 Avril 2023
½ Finale	21 Mai 2023	02 Mai 2023
Finale		

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui aura lieu le 20 NOVEMBRE 2022 à 9h30 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

Un arbitre officiel sera nommé à la demande des clubs.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

EXEMPT : ENT.SANTENY MANDRES 13, VILLEJUIF US 12, CHOISY LE ROI AS 12 et VILLEUVOISE ANTILLAISE 11.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES « COUPES » DU 9 OCTOBRE 2022

La Commission donne perdu au club recevant :

25226835 – VILLEJUIF US 12 / ENT.SANTENY MANDRES 12 (Anciens Coupe du Val de Marne).

MATCHS REMIS au 30/10/22 (Championnat D4 le 09/10/22) :

25226735 – LA CRISTOLIENNE 11 / CHOISY LE ROI AS11
 25226736 – VILLENEUVOISE ANTILLAISE 12 / PORT ACA CHAMPIGNY 11
 25226740 – FC D'ALFORTVILLE 11 / SAINT MANDE FC 11
 25226831 – TREMBLAY AJ 11 / MACCABI CRETEIL 11

CHAMPIONNAT + 45 ANS**25149921 – VILLIERS ES / FR LE PERREUX + 55 ans Poule C du 06/11/22**

Courriel de FR le Perreux du 02/11/22.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de l'équipe.

Prévenir vos adversaires.

Coupe + 45 ANS**CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE « + 45 Ans »**

+ 45 Ans :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>1^{ER} tour</i>	20 Novembre 2022	<i>Effectué</i>
<i>Cadrage</i>	09 Janvier 2023	6 Décembre 2022
<i>¼ Finale</i>	30 Avril 2023	11 Avril 2023
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	02 Mai 2023
<i>Finale</i>		

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui aura lieu le 20 NOVEMBRE 2022 à 9h30 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

Un arbitre officiel sera nommé à la demande des clubs.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

EXEMPT : BOISSY FC 13

CHAMPIONNAT +55 ANS**Coupe VDM ENTREPRISE****CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM FOOT ENTREPRISE**

Séniors et Amitié :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>1^{ER} tour</i>	11 Mars 2023	
<i>2^{ème} tour</i>	06 Mai 2023	21 Février 2023
<i>½ Finale</i>		02 Mai 2023
<i>Finale</i>		

CHAMPIONNATS FEMININS**MATCHS REMIS au 26/11/22 (Coupe de France le 01/10/22) :**

25149631 – CHAMPIGNY FC / VITRY ES
 25149632 – SUCY FC / CRETEIL LUSITANOS F.US
 25149635 – MAISONS ALFORT FC / LE PERREUX AS FRAN

MATCHS REMIS au 10/12/22 (Coupe de France le 15/10/22) :

25149641 – VILLENEUVE AFC / VITRY ES
 25149642 – CRETEIL LUSITANOS F.US / ST MAUR LUSITANOS

Coupe FEMININES**CALENDRIER PREVISIONNEL COUPES FEMININES Séniors**

Séniors F :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>Cadrage</i>	08 Janvier 2023	06 Décembre 2022
<i>¼ Finale</i>	06 Mai 2023	<i>A définir</i>
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	<i>A définir</i>
<i>Finale</i>		

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPES FEMININES U15

U15 F :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadrage	18 Mars 2023	14 Février 2023
¼ Finale	06 Mai 2023	A définir
½ Finale	21 Mai 2023	A définir
Finale		

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

Coupe VDM U20

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U20

U20 VDM :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadrage	08 Janvier 2023	13 Décembre 2022
¼ Finale	30 Avril 2023	14 Mars 2023
½ Finale	21 Mai 2023	09 Mai 2023
Finale		

CHAMPIONNAT U18

25132707 – CHOISY AS 2 / ARCUEIL COSM U18 D3.A du 30/10/22

Mail tardif du club de Choisy AS (29/10/22 à 10h55).

La Commission enregistre le 1^{er} forfait du club de Choisy AS.

246655038 – VILLENEUVE AFC / CHAMPIGNY FC U18 D2.B du 06/11/22

Mail du club de Champigny FC du 02/11/22. (Coupe Gambardella le même jour).

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure. Prévenir vos adversaires.

Coupe VDM U18

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U18

U18 VDM :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadrage	08 Janvier 2023	13 Décembre 2022
1/8 ^{ème} Finale	19 Février 2023	31 Janvier 2023
¼ Finale	23 Avril 2023	A définir
½ Finale	21 Mai 2023	A définir
Finale		

CHAMPIONNAT U16

Coupe VDM U16

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U16

U16 VDM	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
2 ^{ème} Tour	20 Novembre 2022	Effectué
Cadrage	08 Janvier 2023	13 Décembre 2022
1/8 ^{ème} Finale	05 Mars 2023	14 Février 2023
¼ Finale	23 Avril 2023	A définir
½ Finale	21 Mai 2023	A définir
Finale		

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui aura lieu le **20 NOVEMBRE 2022 à 13h** sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

EXEMPT : tous les clubs qualifiés qui évoluent en ligue.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES « COUPES » DU 9 OCTOBRE 2022

La Commission donne perdu au club recevant :

25226868 – FC D'ALFORTVILLE / FRESNES AAS (U16 Coupe du Val de Marne) du 09/10/22.

Coupe Amitié U16

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U16 AMITIE

U16 AMITIE	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>Cadrage</i>	08 Janvier 2023	13 Décembre 2022
<i>1/8ème Finale</i>	05 Mars 2023	14 Février 2023
<i>¼ Finale</i>	23 Avril 2023	A définir
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	A définir
<i>Finale</i>		

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES « COUPES » DU 9 OCTOBRE 2022

La Commission donne perdu au club recevant :

25226925 – LUSITANOS ST MAUR US 2 / FONTENAY US 2 (U16 Coupe Amitié) du 09/10/22.

25226940 – JOINVILLE RC 2 / FC D'ALFORTVILLE 2 (U16 Coupe Amitié) du 09/10/22.

CHAMPIONNAT U14

24675343 – BONNEUIL CSM / CHARENTON CAP U14 D1. Du 05/11/22

Courriel du club de Bonneuil CSM du 26/10/22.

La Commission reporte la rencontre à date ultérieure (Organisation du Tournoi International U16 le même jour). Prévenir vos adversaires.

MATCHS REMIS au 10/12/22 (non joué le 15/10/22 « Pénurie d'Essence ») :

24675323 – FRESNES AAS 1 / ST MAUR VGA 1
24675324 – CHAMPIGNY FC 1/ VILLEJUIF US 2
24675325 – MAISONS ALFORT FC 1 / CRETEIL LUSITANOS US 2
24675327 – CHARENTON CAP 1 / HAY LES ROSES CA 1
24675328 – RUNGIS US 1 / JOINVILLE RC 3
25150500 – SUCY FC / LUSITANOS US 1 **Poule 1**
25150816 – KREMLIN BICETRE CSA 1/ FC D'ALFORTVILLE 2 **Poule 5**
25150904 – FC D'ALFORTVILLE 1 / ASOMBA 1 **Poule 7**
25150951 – LUSITANOS US 2 / NOGENT FC 3 **Poule 8**
25150994 – LIMEIL BREVANNES AJ 1 / PORT ACA CHAMPIGNY 1 **Poule 9**

Coupe VDM U14

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 VDM

U14 VDM:	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>2ème Tour</i>	26 Novembre 2022	Effectué
<i>Cadrage</i>	07 Janvier 2023	13 Décembre 2022
<i>1/8ème Finale</i>	04 Mars 2023	14 Février 2023
<i>¼ Finale</i>	06 Mai 2023	A définir
<i>½ Finale</i>	20 Mai 2023	A définir
<i>Finale</i>		

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui aura lieu le **26 NOVEMBRE 2022 à 16h sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.**

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

EXEMPT : tous les clubs qualifiés qui évoluent en ligue.

Coupe Amitié U14

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 AMITIE

U14 AMITIE	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>2^{ème} Tour</i>	26 Novembre 2022	25 Octobre 2022
<i>Cadrage</i>	07 Janvier 2023	13 Décembre 2022
<i>1/8^{ème} Finale</i>	04 Mars 2023	14 Février 2023
<i>¼ Finale</i>	06 Mai 2023	A définir
<i>½ Finale</i>	20 Mai 2023	A définir
<i>Finale</i>		

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui aura lieu le **26 NOVEMBRE 2022 à 16h sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.**

Un arbitre officiel sera nommé à la demande des clubs.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 31 octobre 2022

Président : AMSELLEM Emile,

Membres : Mmes URREGO Mariza, RANSOU Virginie et MM. GLAUDE Gérard, GRESSIEN Georges, LOPES Paulo, MOUSTAMID Abdou, SAINT-ALBIN Maurice, M. FETOUS,

Assiste : M. DARDENNES Patrick,

Absents excusés : Mmes, GUILIANI Patricia, NAZICAL Marie-Ange et MM. GOURDOU Jean-Philippe, NOYON Joël, TAFININE Driss.

ADMINISTRATIF

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

Pour que les dossiers soient traités, il est impératif de suivre les directives :

du District du VDM de FOOTBALL.

Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :

- Le nom du club
- L'objet de votre demande et les références des rencontres :
(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

Modes d'envoi du courrier ou mail à la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM DE FOOTBALL :

E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

SI UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 (Problèmes techniques uniquement) : LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT par Courrier postal : au DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL - 131, Boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

SI UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 ET DIFFICULTES POUR ENVOYER LES COMPTES RENDUS DE PLATEAUX (problèmes réseaux):

- RECUPEREZ LE FICHER PDF CREER SUR LE TELEPHONE DE L'EDUCATEUR (PlateauxU7.pdf ou (PlateauxU9.pdf sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),
- TRANSFEREZ CE FICHER A cfaer94@gmail.com.

Technique : Driss 01.55.96.11.43 ou Hédi : 01.55.96.11.42

Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence.

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2022. Courrier club de Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2022. Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ... *Responsable Monsieur...Club x. Licence n°.... Pour info : la Technique Monsieur...*

U 13

Courrier de CRETEIL LUSITANOS F. US du 04/10/2022

CRETEIL LUSITANOS F. US / FRESNES A.A.S. U13 G4 ABC du 01/10/2022

Reprise du dossier du 24/10/22 :

Absence excusée de FRESNES A.A.S.

Absence de CRETEIL LUSITANOS F. US, amende de 100€

FRESNES A.A.S. a précisé ses difficultés par courriel.

DIVERS

Courrier OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY du 26/10/2022

Pris note, votre club a été ajouté.

Vous pouvez utiliser l'application GFER94.

CHALLENGE REGIONAL : 1^{er} TOUR

DU SAMEDI 12 NOVEMBRE 2022

ATTENTION :

Suite aux différentes modifications d'engagement, veuillez révéifier les poules où vous êtes situées.

ATTENTION :

Début des rencontres : 10 H 30

Les responsables des clubs doivent être munis de leur licence ainsi que de celles de leurs joueurs sous peine de disqualification.

Toute feuille d'engagement contenant un joueur non licencié entrainera la disqualification de l'équipe.

La commission vous demande de présenter un dirigeant ou un joueur licencié capable d'arbitrer.

Attention : pour les horaires, vous devez contacter les clubs Accueil pour confirmer.

CENTRE ARCUEIL C.O. MUNICIPAL

STADE Louis FREBAULT - 19, rue du Colonel FABIEN - 94110 ARCUEIL

POULE 01 : Challenge régional (1er tour)

ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 1
CACHAN C.O. 2
CHEVILLY LA RUE ELAN 2
CHOISY LE ROI A.S. 4

POULE 02 : Challenge régional (1er tour)

ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 2
CACHAN C.O. 1
CHEVILLY LA RUE ELAN 1
CHOISY LE ROI A.S. 3

CENTRE CHOISY LE ROI A.S.

STADE Jean BOUIN 39 - 41, Avenue Pompadour - 94600 CHOISY-LE-ROI

POULE 03 : Challenge régional (1er tour)

CHOISY LE ROI A.S. 1
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 3
FRESNES A.A.S. 2
KREMLIN BICETRE C.S.A. 2

POULE 04 : Challenge régional (1er tour)

CHOISY LE ROI A.S. 2
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 4
FRESNES A.A.S. 1
KREMLIN BICETRE C.S.A. 1

CENTRE CHARENTON C.A.P.

STADE HENRI GUERIN CHEMIN DE HALAGE PONT MARTINET - 94220 CHARENTON LE PONT

POULE 05 : Challenge régional (1er tour)

CHARENTON C.A.P. 1
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 3
RUNGIS U.S. 3
THIAIS F.C. 3

POULE 06 : Challenge régional (1er tour)

CHARENTON C.A.P. 2
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 4
RUNGIS U.S. 4
THIAIS F.C. 4

CENTRE CRETEIL LUSITANOS F. US

STADE DUVAUCHELLE - RUE DOMINIQUE DUVAUCHELLE - 94000 CRETEIL

POULE 07 : Challenge régional (1er tour)

CRETEIL LUSITANOS F. US 1
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 2
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE 2
SUCY F.C. 2

POULE 08 : Challenge régional (1er tour)

CRETEIL LUSITANOS F. US 2
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 1
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE 1
SUCY F.C. 1

CENTRE U. S. IVRY FOOTBALL

STADE DE GOURNAY - 183, Boulevard STALINGRAD - 94200 IVRY SUR SEINE.

POULE 09 : Challenge régional (1er tour)

U. S. IVRY FOOTBALL 1
CHARENTON C.A.P. 3
NOGENT S/MARNE F.C. 2
Exempt

POULE 10 : Challenge régional (1er tour)

U. S. IVRY FOOTBALL 2
MAISONS ALFORT F.C. 1
U. FOOTBALL CRETEIL 1
NOGENT S/MARNE F.C. 1

CENTRE THIAIS F.C.

ALAIN MIMOUN - RUE DU 11 NOVEMBRE - 94320 THIAIS.

POULE 11 : Challenge régional (1er tour)

THIAIS F.C. 1
RUNGIS U.S. 2
VITRY E.S. 3
VILLENEUVE ABLON U.S. 1

POULE 12 : Challenge régional (1er tour)

THIAIS F.C. 2
RUNGIS U.S. 1
VITRY E.S. 4
VILLEJUIF U.S. 1

CENTRE FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.

STADE LEO LAGRANGE - Quai d'Artois - 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE.

POULE 13 : Challenge régional (1er tour)

FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. 1
VAL DE FONTENAY AS 3
FONTENAY SS/BOIS U.S. 2
Exempt

POULE 14 : Challenge régional (1er tour)

FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. 2
BRY F.C. 1
FONTENAY SS/BOIS U.S. 3
Exempt.

CENTRE JOINVILLE R.C.

STADE JP GARCHERY - 12 Avenue des Canadiens - 75012 PARIS.

POULE 15 : Challenge régional (1er tour)

JOINVILLE R.C. 1
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 2
CA VITRY94.2 1
LUSITANOS ST MAUR U.S. 1

POULE 16 : Challenge régional (1er tour)

JOINVILLE R.C. 2
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 1
ST MANDE F.C. 1
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL
CHEMINOTS 1.

CENTRE VINCENNOIS C.O.

STADE LEO LAGRANGE - ROUTE DE LA PYRAMIDE - 75012 PARIS

POULE 17 : Challenge régional (1er tour)

VINCENNOIS C.O. 1
VITRY E.S. 2
FONTENAY SS/BOIS U.S. 4
ORMESSON U.S. 4

POULE 18 : Challenge régional (1er tour)

VINCENNOIS C.O. 2
VITRY E.S. 1
FONTENAY SS/BOIS U.S. 1
ORMESSON U.S. 3

CENTRE VILLIERS-SUR-MARNE ENT.S.

STADE OCTAVE LAPIZE - 03, RUE ENTRONCAMENTO - 94350 VILLIERS-SUR-MARNE

POULE 19 : Challenge régional (1er tour)

VILLIERS S/MARNE ENT.S. 1
VAL DE FONTENAY AS 2
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 2
Exempt

POULE 20 : Challenge régional (1er tour)

VILLIERS S/MARNE ENT.S. 2
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 1
VAL DE FONTENAY AS 1
Exempt

CENTRE ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.

STADE DES CORNEILLES - 47, Boulevard des CORNEILLES - 94100 SAINT-MAUR

POULE 21 : Challenge régional (1er tour)

ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 3
BONNEUIL S/MARNE C.S.M 4
ORMESSON U.S. 2
VINCENNOIS C.O. 3

POULE 22 : Challenge régional (1er tour)

ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 4
BONNEUIL S/MARNE C.S. M 3
ORMESSON U.S. 1
OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY 1.

CENTRE HAY LES ROSES C.A.

Stade INTERCOMMUNAL - 36, Rue de CHEVILLY - 94240 L'HAY-LES-ROSES

POULE 23 : Challenge régional (1er tour)

HAY LES ROSES C.A. 1
BONNEUIL S/MARNE C.S.M 2
ASOMBA 1
Exempt

POULE 24 : Challenge régional (1er tour)

HAY LES ROSES C.A. 2
BONNEUIL S/MARNE C.S.M 1
CAUDACIENNE ENT.S. 1
Exempt.

FESTIVAL U13 : 1^{er} TOUR
DU SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022

Courrier de l'ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL du 21/10/2022

Vous prenez la place de l'Exempt poule 9.

ATTENTION :

**Suite aux différentes modifications d'engagement,
veuillez revérifier les poules où vous êtes situées.**

Heure d'accueil : **14 H 00.**

Début des rencontres : **14 H 30.**

Les responsables des clubs doivent être munis de leur licence ainsi que de celles de leurs joueurs sous peine de disqualification.

Toute feuille d'engagement contenant un joueur non licencié entraînera la disqualification de l'équipe.

La Commission vous demande de présenter un dirigeant ou un joueur licencié capable d'arbitrer.

Rappel : Article - 160 Nombre de joueurs Mutation

Toutefois, pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

CENTRE AVENIR SPORTIF D'ORLY

STADE GEORGES Méliès - 99, Avenue de la Victoire - 94310 ORLY.

POULE 1 : Festival U13 (1er tour)

*AVENIR SPORTIF D'ORLY 1
BONNEUIL S/MARNE C.S.M 3
F. C. MANDRES PERIGNY 3
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE 2*

POULE 02 : Festival U13 (1er tour)

*AVENIR SPORTIF D'ORLY 2
VITRY E.S. 1
F. C. MANDRES PERIGNY 4
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE 1.*

CENTRE BONNEUIL SUR-MARNE C.S.M.

COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE - Rue jean CATELAS - 94380 BONNEUIL-SUR-MARNE.

POULE 03 : Festival U13 (1er tour)

*BONNEUIL S/MARNE C.S.M 1
CRETEIL LUSITANOS F. US 3
F. C. MANDRES PERIGNY 2
LIMEIL BREVANNES A.J. 3*

POULE 04 : Festival U13 (1er tour)

*BONNEUIL S/MARNE C.S.M 2
CRETEIL LUSITANOS F. US 4
F. C. MANDRES PERIGNY 1
LIMEIL BREVANNES A.J. 4.*

CENTRE CRETEIL LUSITANOS F. US

STADE DUVAUCHELLE - RUE DOMINIQUE DUVAUCHELLE - 94000 CRETEIL.

POULE 05 : Festival U13 (1er tour)

CRETEIL LUSITANOS F. US 1
ORMESSON U.S. 2
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 3
VILLENEUVE ABLON U.S. 1

POULE 06 : Festival U13 (1er tour)

CRETEIL LUSITANOS F. US 2
ORMESSON U.S. 1
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 4
VILLENEUVE ACADEMIE FC 1.

CENTRE CACHAN C.O.

STADE DUMOTEL (synthétique) - Avenue DUMOTEL - 94230 CACHAN.

POULE 07 : Festival U13 (1er tour)

CACHAN C.O. 1
AVENIR SPORTIF D'ORLY 3
CHOISY LE ROI A.S. 2
GENTILLY ATHLETIC CLUB 1

POULE 08 : Festival U13 (1er tour)

CACHAN C.O. 2
AVENIR SPORTIF D'ORLY 4
CHOISY LE ROI A.S. 1
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 1.

CENTRE CHARENTON C.A.P.

STADE HENRI GUERIN CHEMIN DE HALAGE PONT MARTINET - 94220 CHARENTON-LE-PONT.

POULE 09 : Festival U13 (1er tour)

CHARENTON C.A.P. 1
VINCENNOIS C.O. 3
VAL DE FONTENAY AS 1
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 2

POULE 10 : Festival U13 (1er tour)

CHARENTON C.A.P. 2
ASOMBA 1
BRY F.C. 1
CA VITRY94.2 1.

CENTRE JOINVILLE R.C.

STADE JP GARCHERY - 12, Avenue des CANADIENS - 75012 PARIS

POULE 11 : Festival U13 (1er tour)

JOINVILLE R.C. 2
FONTENAY SS/BOIS U.S. 1
NOGENT S/MARNE F.C. 1
VILLIERS S/MARNE ENT.S. 1

POULE 12 : Festival U13 (1er tour)

JOINVILLE R.C. 1
FONTENAY SS/BOIS U.S. 2
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 3
CHARENTON C.A.P. 3

CENTRE SUCY F.C.

PARC DES SPORTS - 42, Route de la QUEUE-EN-BRIE - 94370 SUCY-EN-BRIE

POULE 13 : Festival U13 (1er tour)

SUCY F.C. 1
LIMEIL BREVANNES A.J. 2
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 1
VILLENEUVE ACADEMIE F 2

POULE 14 : Festival U13 (1er tour)

SUCY F.C. 2
LIMEIL BREVANNES A.J. 1
LUSITANOS ST MAUR U.S. 1
VILLENEUVE ACADEMIE FC 3

CENTRE VINCENNOIS C.O.

STADE LEO LAGRANGE - ROUTE DE LA PYRAMIDE - 75012 PARIS

POULE 15 : Festival U13 (1er tour)

VINCENNOIS C.O. 1
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 2
MAISONS ALFORT F.C. 2
FONTENAY SS/BOIS U.S. 3

POULE 16 : Festival U13 (1er tour)

VINCENNOIS C.O. 2
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 1
U. S. IVRY FOOTBALL 1
FONTENAY SS/BOIS U.S. 4

CENTRE RUNGIS U.S.

STADE LUCIEN GRELINGER - 01, Avenue de la République - 94150 RUNGIS

POULE 17 : Festival U13 (1er tour)

RUNGIS U.S. 1
HAY LES ROSES C.A. 1
CHEVILLY LA RUE ELAN 1
ST MANDE F.C. 1

POULE 18 : Festival U13 (1er tour)

RUNGIS U.S. 2
VALENTON FOOTBALL ACADEMY 1
FRESNES A.A.S. 1
ST MANDE F.C. 2

CENTRE ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.

STADE DES CORNEILLES - 47, Boulevard des CORNEILLES - 94100 SAINT-MAUR

POULE 19 : Festival U13 (1er tour)

ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 1
RUNGIS U.S. 3
MAISONS ALFORT F.C. 1
Exempt.

POULE 20 : Festival U13 (1er tour)

ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 2
RUNGIS U.S. 4
MAISONS ALFORT F.C. 2
Exempt.

CENTRE VITRY E.S.

STADE ARRIGHI - rue Ampère - 94400 VITRY SUR SEINE

POULE 21 : Festival U13 (1er tour)

VITRY E.S. 2
FONTENAY SS/BOIS U.S. 5
VILLENEUVE ACADEMIE FC 4
Exempt

POULE 22 : Festival U13 (1er tour)

VITRY E.S. 3
FONTENAY SS/BOIS U.S. 6
VILLENEUVE ACADEMIE FC 5
Exempt.

SAISON : 2022 - 2023
N°03 - JOURNAL DES AMENDES
EN « FOOT ANIMATION » (PV DU 31/10/2022)

CLUBS	CLUBS AMENDES	MOTIFS	RENCONTRES	MONTANTS DES AMENDES
500689	CRETEIL LUSITANOS F. US	Absence à convocation (U13)	Du 24/10/22	100,00 €

TOTAL DU JOURNAL DES AMENDES : N°03	100,00 €
--	-----------------

SAISON 2022 - 2023 :
ANNEXE FINANCIERE

U6/U7 et U8/U9 : Compte rendu non-reçu (par club d'accueil)	20,00 € au club d'accueil
U6/U7 et U8/U9 : Forfait ou absence (par équipe)	15,00 € par équipe
Absence non-justifiée à une convocation	100,00 €
Absence à la réunion annuelle école de FOOT	100,00 €
Non-retour des résultats et feuilles d'engagement des Challenges et coupes dans les 48h	50,00 € par club
Disqualification : 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11	50,00 € par équipe
Disqualification : 2ème Tour Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL	80,00 € par équipes
Disqualification Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL	120,00 € par équipe
Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie ..)	30,00 € par équipe
Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10/U11 ou U12/U13)	20,00 € au club d'accueil
Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I)	50,00 € par équipe
Forfait non-avisé 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11	15,00 € par équipe
Forfait non-avisé 2ème Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11	30,00 € par équipe
Forfait non-avisé Finale : Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL	120,00 € par équipe
1er forfait - U11 /U13 (par équipe)	15,00 € par équipe
2ème forfait - U11 / U13 (par équipe)	30,00 € par équipe
3ème forfait - U11 / U13 (par équipe)	50,00 € par équipe

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 31/10/2022

Président : M. FOPPIANI

Présents : Mme POLICON, M. TAVENOT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général du District.

SENIORS

SENIORS D1 - MATCH 25041109 -VITRY CA 2 / VILLENEUVE ABLON US 1 du 09/10/2022

Hors la présence de M. FOPPIANI.

Demande d'évocation du club de VITRY CA 2 sur la participation du joueur SEMEI Hichem du club de VILLENEUVE ABLON US 1 non inscrit sur la feuille de match.

Reprise du Dossier.

Réception des rapports circonstanciés des 2 Clubs et de l'arbitre.

La commission décide de laisser le dossier en délibéré dans l'attente de la réponse de la FFF questionnée sur ce dossier.

SENIORS D4/A - MATCH 25132332 – PHARE ZARZISSIEN 1 / ENT. SANTENY MANDRES 1 du 23/10/2022

Réserve et évocation du club de **ENT. SANTENY MANDRES**

Sur la qualification et la participation des joueurs :

ZOUAGHA Bilel et LEMHEBIK Wassim du club de **PHARE ZARZISSIEN 1**

Se présentant avec des licences non valides ou non licenciés.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme. Jugeant en premier ressort,

Considérant que les dispositions de l'article 7.1 du R.S.G du District du VDM imposent que pour participer aux rencontres des compétitions officielles organisées par le district, les joueurs doivent être titulaires d'une licence régulièrement établie au titre de la saison en cours.

Après vérification, il s'avère que les joueurs **ZOUAGHA Bilel et LEMHEBIK Wassim**

N'étaient pas en possession de licences régulièrement validées le jour de la rencontre avec 4 jours de qualification mais avec des dossiers incomplets le 16/10/2022.

Par ces motifs, la commission dit ces joueurs non qualifiés pour participer à la rencontre en rubrique, *dit la réserve fondée et dit match perdu par pénalité au club de PHARE ZARZISSIEN 1*

(-1 point, 0 but), et match gagné au club de ENT. SANTENY MANDRES (3 points, 1 but)

Débit : PHARE ZARZISSIEN 1 50 €

Crédit : ENT. SANTENY MANDRES 43, 50 €

SENIORS D2/A – D1 - MATCH 24652907 - VITRY CA 3 / MAISONS ALFORT FC 2 du 23/10/2022

Hors la presence de M. FOPPIANI.

Réserve technique du club de **MAISONS ALFORT FC 2** par le coach de **MAISONS ALFORT FC 2** auprès de l'arbitre sur la présence d'un spectateur proche du point de corner lors du penalty en faveur du **CA Vitry 3** à la 84e minutes.

Cette réserve technique déposée à la fin de la rencontre par l'éducateur de **MAISONS ALFORT FC 2** est non valable car ne résulte pas d'une décision du corps arbitral et n'a pas été déposée au moment du fait de jeu.

De plus, selon le rapport circonstancié de l'arbitre, ce spectateur était bien en dehors du terrain.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

SENIORS D2/A - MATCH 24652907 – HAY LES ROSES CA 1 / VGA SAINT-MAUR US 2 du 23/10/2022

Hors la presence de M. FOPPIANI.

Reserve technique du club de **HAY LES ROSES CA 1** demandant l'annulation du carton rouge administré par l'arbitre de la rencontre pour sanctionner le joueur **N°3 DUCOUSSO Dylan** du club de **HAY LES ROSES CA 1** suite à sa main volontaire dans les 6 mètres de la surface de réparation et ce conformément aux règlements,

La commission prenant connaissance du courrier de confirmation de la réserve technique decide en premier ressort :

-une réserve technique doit être posée au fait générateur pour être prise en compte et pas en fin de rencontre,

-aucun règlement ne permet d'annuler un carton rouge décidé par l'arbitre d'un match pour faute grossière anihilant une occasion de but dans le cas présent un but puisque main faite sur la ligne de but,

-Les règlements, les lois du jeu et les règlements disciplinaires autorisent tout à fait un arbitre d'une rencontre à sanctionner un joueur coupable d'avoir fait une main volontaire dans la surface de réparation pour anihiler un but, d'un carton rouge.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la commission décide qu'il n'y a pas matière à réserve technique et confirme le carton rouge administré au joueur **DUCOUSSO Dylan** du club de **HAY LES ROSES CA 1**.

U14 D1 - MATCH 24675333 – MAISONS ALFORT FC 1 / JOINVILLE RC 3 du 22/10/2022

Réserve du club de **MAISONS ALFORT FC 1**.

Sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **JOINVILLE RC 3** susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain. Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification, qu'aucun des joueurs du club de **JOINVILLE RC 3** figurant sur la feuille de match de la rencontre en rubrique, n'a participé à la dernière rencontre officielle des équipes supérieures du club qui ne jouaient pas ce jour ou le lendemain et qui se sont déroulées le 15/10/2022. **au titre du championnat U14 R1/A** entre **JOINVILLE RC 1** et **EVRY FC 1**

Quant à l'équipe 2 du club de **JOINVILLE RC 2**, elle jouait le même jour contre **RUEIL MALMAISON FC 1** au titre de la Coupe **PARIS Crédit Mutuel IDF**,

La commission dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.9 titre II du R.S.G du District V. D. M. n'est à relever à l'encontre du club de JOINVILLE RC 3 rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion Restreinte du Lundi 31 Octobre 2022

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

A ce jour, uniquement 2 attestations municipale de mise à disposition des installations

La commission :

- Souhaite une bonne saison sportive à tous nos clubs.
- Conseille aux clubs de prendre connaissance des modifications règlementaires concernant les règlements sportifs à compter de la saison 2022-2023.

Les calendriers des championnats D1 et D2 sont établis et publiés sur Footclub et sur le site du District.

A ce jour, il y a sous réserve des dossiers en cours 9 équipes et 1 exempt en D1 et 10 en D2. Les compétitions débuteront durant la semaine du 26 septembre au 02 octobre prochain.

FUTSAL D1

550211 : VISION NOVA – FUTSALD1

Courriel de VISION NOVA du 28/10/22.

La Commission prend note du forfait général de votre équipe 2.

Avis aux clubs concernés.

25165571 : BORDS DE MARNE FUTSAL 2 / VITRY CA 2 Futsal D1 du 08/10/22

Courriel de B2M Futsal du 31/10/22 et de la municipalité des 21et 26/10/22. (Fermeture du gymnase à 18h).

La Commission reporte la rencontre au 03/12/2022 au gymnase des Bords de Marne.

Prévenir vos adversaires.

FUTSAL D2

553055 : VITRY ASC

Demande extranet de l'ASC VITRY du 30/09/22 relatif à des problèmes d'alternance avec le club de VERS L'AVANT sur le créneau 12h – 14h.

La Commission va contacter la municipalité pour envisager des solutions.

En attente de retour.

25150397 : CITOYEN DU MONDE 2 / KB FUTSAL 3 Futsal D2 du 15/10/22

Courriel de CITOYEN DU MONDE du 31/10/22. (changement de gymnase suite à des fuites).

La Commission note que la rencontre au 05/11/2022 à 14h00 au Gymnase Emile LECUIROT à JOINVILLE.

Prévenir l'équipe adverse.

Rappel

-25165587 - CHAMPIGNY CF 2 / VITRY ASC 1 Futsal D1 du 22/10/22

Remis Au 05/11/22

-25150396 -VERS L'AVANT / VILLENEUVE ABLON US 1 Futsal D2 du 08/10/22

Remis Au 05/11/22

-25150394 – CHOISY LE ROI AS 1 / VITRY ASC 2 Futsal D2 du 09/10/22

Remis Au 05/11/22

25150393-CHEVILLY LARUE (2) / CHEVILLY LARUE (1) Futsal D2 du 08/10/22

Remis au 05/11/22

-251550405 - VILLENEUVE ABLON US 1 / CHOISY LE ROI AS 1 Futsal D2 du 22/10/22

Remis Au 19/11/22

-25150406 - CITOYEN DU MONDE 2 / VERS L'AVANT 1 Futsal D2 du 22/10/22

Remis Au 19/11/22

25150390-CHEVILLY LARUE (2) / VILLENEUVE ABLON US (1) Futsal D2 du 30/09/22

Remis au 03/12/22

COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DES EDUCATEURS

Réunion du 18 Octobre 2022

Présents

Président : M. LEGUYADER Jacques

Membres : MM. DELAGE Francis, GRESSIEN Georges, LERAY Christian

Assiste : M. DARDENNES Patrick (CD)

PV de la LPIFF du 15/09/2022 et du 17/10/2022

La commission désigne Mr. GRESSIEN Georges comme représentant de la commission départementale du Statut des Educateurs du Val De Marne à la CRSEEF de la LPIFF.

Tour de cou/porte licence

Les tours de cou ont été distribués aux clubs lors de la réunion des responsables techniques G. GRESSIEN a demandé à la Mme la Directrice Administrative de se renseigner auprès de la LPIFF pour savoir s'il est possible d'imprimer les licences des éducateurs désignés.

D1 Seniors

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme animateur Senior ou du CFF3 et d'une licence d'educateur. (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).

Lecture des premières feuilles de match

BONNEUIL CSM (541437)

La commission constate que la Licence Technique Régionale n'est pas enregistrée pour BONNEUIL CSM 541437 et demande au club de BONNEUIL CSM de régulariser sa situation au plus vite.

Pas d'anomalie constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents

D1 U18

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme Initiateur 2 ou du CFF3 et d'une licence d'educateur fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).

CHOISY LE ROI A.S. (500031)

La commission demande, au club de CHOISY LE ROI A.S., de nous indiquer le nom/prénom et diplôme de l'educateur désigné pour les U18 D1

Lecture des premières feuilles de match

Pas d'anomalie constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents

D1 U16

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme Initiateur 2 ou du CFF3 et d'une licence d'educateur fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).

Lecture des premières feuilles de match

Pas d'anomalie de constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents

D1 U14

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire Diplôme Initiateur 2 ou du CFF2 et d'une licence d'Educateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).

Lecture des premières feuilles de match

Deux éducateurs absents sur les matchs de la première journée du 01/10/2022 (clubs concernés : CHAMPIGNY F.C. 94 et FRESNES A.A.S.).

Tous les éducateurs désignés étaient présents sur les matchs de la deuxième journée.

Prochaine réunion le 29/11/2022

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

REUNION DU 03 NOVEMBRE 2022

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2022 / 2023 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FORFAITS GENERAUX

Féminines D1 :

✚ VILLENEUVE ABLON US (1) (PV 04/10/22)

U16 D2.B :

✚ OLYMPIQUE PARIS ESPOIR (1) (PV 04/10/22)

U18 D3.A :

✚ MANDRES PERIGNY (1) (PV 20/09/22)

✚ SUCY FC (2) (PV 20/09/22)

U14 Phase 1 – Poule 1 :

✚ CHEVILLY LARUE (2) (PV 04/10/22)

U18 D3.B :

✚ BOISSY FC (1) (PV 04/10/22)

ANCIENS D2.B :

✚ CHEVILLY LARUE (11) (PV DU 04/10/22)

U18 D4.A :

✚ LIMEIL BREVANNES AJ (2) (PV DU 29/09/22)

ANCIENS D3.A :

✚ GENTILLY AC (11) (PV DU 04/10/22)

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général - Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non utilisation : **avertissement**
- En cas de 2^{ème} non utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
- En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 24/10/22) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (match perdu par pénalité)
SENIORS D3 ES CAUDACIENNE	23/10/2022		
SENIORS D4 AC TROPICAL AS ZENAGA AS CHOISY LE ROI	09/10/22 09/10/22 23/10/22		
ANCIENS D1 ORLY AC	23/10/22		
ANCIENS D3 VILLENEUVOISE ANT	18/09/22		
ANCIENS D4 ARSENAL AC	23/10/22		
U18 D3 CAP CHARENTON 2	16/10/2022		
U14 D1 BONNEUIL CSM	15/10/2022		
U14 PHASE UNIQUE CANNAVEROIS O. PARIS ESPOIR CA VITRY 94.2 US FONTENAY AC GENTILLY FC BRY	08/10/22 08/10/22 08/10/22 15/10/22 15/10/22 15/10/22		
FUTSAL D2 KB FUTSAL	21/10/22		
COUPE VDM SENIORS CO CACHAN AS ZENAGA	24/09/22 25/09/22		
SENIORS COUPE AMITIES AAS FRESNES	25/09/22		
U18 COUPE FC SAINT MANDE AS VAL FONTENAY	23/10/22 23/10/22		
U14 COUPE AS VAL DE FONTENAY US FONTENAY	24/09/22 24/09/22		

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1er Appel de feuille(s) de match(s) manquante(s) :

SENIORS D3 :

🚩 CAUDACIENNE ES 1 / CRETEIL UF 2 du 23/10/2022

SENIORS D4 :

🚩 ARCUEIL COSM 2 / NOGENT FC 3 du 02/10/22

🚩 CHOISY AS 3 / BRY FC 2 du 23/10/2022

ANCIENS D1 :

✚ ORLY AC 11 / ARRIGHI 11 du 23/10/2022

U14 - Phase 1 / Poule 3 :

✚ IVRY FOOT US 3 / ORMESSON US 1 du 01/10/22

✚ FONTENAY US 2 / MAISONS ALFORT FC 2 du 01/10/22

✚ FONTENAY US 2 / CRETEIL UF 1 du 15/10/22

U14 – Phase 1 / Poule 4 :

✚ VINCENNES CO 3 / MAISONS ALFORT FC 3 du 08/10/222

2éme Appel de feuille(s) de match(s) manquante(s) :

U14 D1 :

✚ BONNEUIL CSM (2) / VILLENEUVE ABLON US (1) DU 15/10/22

ANNEXES

AMENDES

Club :	549008	AMICALE CLUB 2000					
Dossier :	20510534	du	26/10/2022	Anciens + 55ans (94)/ Phase 1	Poule B	25149826	23/10/2022
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		01/11/2022	01/11/2022		9,50€

Club :	500031	CHOISY LE ROI A.S.					
Dossier :	20531786	du	02/11/2022	U18 D3 (94)/ Phase Unique	Poule A	25132707	30/10/2022
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		01/11/2022	01/11/2022		40,00€

Club :	539141	DESPORTIVA VIMARANENSE IVRY A.					
Dossier :	20510528	du	26/10/2022	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule B	25133160	23/10/2022
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		01/11/2022	01/11/2022		9,50€

Club :	560655	FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE					
Dossier :	20511433	du	27/10/2022	U16 D4 (94)/ Phase Unique	Poule A	25132927	02/10/2022
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	90	Non envoi de la feuille de match après 2 réclamations		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	90	non envoi de la feuille de match après 2 récl.		01/11/2022	01/11/2022		52,00€

Club :	581812	KREMLIN BICETRE FUTSAL					
Dossier :	20531597	du	02/11/2022	Futsal D2 (94)/ Phase 1	Poule Unique	25150402	21/10/2022
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		01/11/2022	01/11/2022		9,50€

Club :	512963	THIAIS F.C.					
Dossier :	20510522	du	26/10/2022	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule C	25133249	23/10/2022
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		01/11/2022	01/11/2022		9,50€

Club :	519839	VILLEJUIF U.S.					
Dossier :	20510517	du	26/10/2022	Anciens + 55ans (94)/ Phase 1	Poule A	25149734	23/10/2022
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		01/11/2022	01/11/2022		9,50€

Club :	550211	VISION NOVA					
Dossier :	20532143	du	03/11/2022	Futsal D1 (94)/ Phase 1	Poule U	25165591	21/10/2022
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	97	Forfait General		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	97	Amende : Forfait General		01/11/2022	01/11/2022		100,00€

Total Général :	239,50€
-----------------	---------